

## **Instruction n ° DGOS/RH4/2015/18 du 20 janvier 2015 relative à la mise en œuvre de la réforme statutaire des sages-femmes hospitalières**

20/01/2015

Ce texte « accompagne la parution des textes relatifs à la réforme statutaire des sages-femmes hospitalière ». Elle rappelle les missions des sages-femmes ainsi que les modalités de gestion du corps. Par ailleurs, l'instruction évoque la nouvelle architecture statutaire : structuration du corps, fonctions exercées dans le second grade, et statut d'emploi. Est également évoqué le régime indemnitaire, puis le financement du développement professionnel continu des sages-femmes.

**Consulter ici** l'instruction n ° DGOS/RH4/2015/18 du 20 janvier 2015 relative à la mise en œuvre de la réforme statutaire des sages-femmes hospitalières